

## HONORAIRES TRANSACTIONS (TVA 20% comprise)

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES T.T.C.
Jusqu'à 500.000 €	6,50 %
De 500.001 € à 1.000.000 €	5,50 %
Plus de 1.000.001 €	5 %
Fonds de commerce	12,00% (min. forfait 6 000€)
Parking & Garage	8 000€

Les Honoraires sont à la charge du vendeur hors stipulation du mandat -  
Barème non cumulatif

## HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION (TVA 20 % comprise)

### HONORAIRES DE LOCATION OU RELOCATION À L'ANNÉE (régime loi du 6 juillet 1989)

#### Locaux d'habitation, meublés, de droit commun, mobilité, étudiant :

##### ■ Loi ALUR :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 8, 10 ou 12€/ M2 à la charge du locataire et du bailleur.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/ M2 à la charge du locataire et du bailleur.

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur : 4€ / m2 de la surface habitable

#### Locaux professionnels :

■ Bailleur : 1 mois de loyer HT hors charge

■ Locataire : 15% HT du loyer annuel HT hors charge

### HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Gestion locative : 8,5% TTC du loyer mensuel charges comprises

Gestion locative sécurisée : 11% TTC du loyer mensuel charges comprises (GLI incluse)

#### **Service de médiation de la consommation :**

MEDIATION-VIVONS-MIEUX-ENSEMBLE 465 Avenue de la Libération 54 000 NANCY

[www.mediations-vivons-mieux-ensemble.fr](http://www.mediations-vivons-mieux-ensemble.fr)

[mediation@vivons-mieux-ensemble.fr](mailto:mediation@vivons-mieux-ensemble.fr)

*Mis à jour le 03/11/2025*